



Ne restez pas seuls !

Grâce à un espace adhérent remanié, vous pourrez accéder à des informations qui vous sont réservées et prendre rendez-vous en ligne pour des conseils personnalisés !

Rendez-vous donc sur votre espace adhérent :
<https://adherent.snes.edu/Login/index.php>

Si vous avez besoin de conseils, n'hésitez pas à nous contacter via les adresses mails suivantes :

- pour les CPE : cpe@toulouse.snes.edu
- pour les PsyEN 2d degré : bennassar.garnier@wanadoo.fr
- pour les PsyEN 1er degré : contacter le SNUipp de votre département
- pour tous les autres : mutations@toulouse.snes.edu

Quelques rappels :

LE TEMPS PARTIEL DE DROIT

Pour le temps partiel de droit la demande est à faire avant le 30 juin 2021 pour l'année scolaire 2021/2022.

Ce temps partiel de droit pour raisons familiales est accordé à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption, jusqu'aux trois ans de l'enfant ou dans le délai de trois ans suivant l'arrivée au foyer de l'enfant. Il s'adresse aussi aux collègues qui réduisent leur activité pour donner des soins à leur conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap. **En conséquence, il peut être accordé, en cours d'année.** S'il fait suite à une naissance ou à une adoption, il doit obligatoirement être pris à l'issue du congé de maternité, de paternité ou d'adoption, d'un congé parental (article 37 bis de la loi du 11 janvier 1984).

LE TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION

Pour le temps partiel sur autorisation, la demande est à faire avant le 31 mars 2021 pour l'année scolaire 2021/2022. Les dates rectorales (en décembre 2020), fixées pour faciliter la gestion, ne peuvent priver aucun collègue du droit d'y opposer les délais réglementaires.



Que vous soyez entrant dans l'académie ou déjà titulaire de l'académie de Toulouse, vous pouvez donc demander un temps partiel selon ces modalités.

Cependant ces trois dernières années, dans l'académie de Toulouse, de nombreux collègues se sont vu refuser leur demande pour "nécessité de service".

La pénurie d'enseignants dans certaines disciplines a conduit le Rectorat à refuser des demandes de temps partiels dans 12 disciplines depuis la rentrée 2018 : Lettres Classiques, Histoire-Géographie, Anglais, Philosophie, SES, Mathématiques, Sciences Physiques, SII, Technologie, Lettres-HG (en PLP), Lettres-Ang (en PLP) et Maths-Sciences (en PLP).

Le SNES-FSU a dénoncé vivement cette décision et a accompagné les collègues qui ont saisi la CAPA avec pour près d'un sur deux la révision de la décision et l'octroi du temps partiel !



SNES-FSU Toulouse
31500 Toulouse
Tél. : 05.61.34.38.51
Mél. : s3tou@toulouse.snes.edu
Métro François Verdier
Permanences tous les après-midi de 14 à 17 heures
Site académique : <https://toulouse.snes.edu>
 <https://www.facebook.com/snestoulouse/>
 https://twitter.com/SNES_Toulouse

